



1

ENDURO FAMILY et CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO A L'ANCIENNE En cours de validation FFM et Ligue d'Auvergne 26-02-11

REGLEMENT PARTICULIER EPREUVE N° 50

Cette épreuve sera disputée conformément au code de la route, au règlement de l'enduro établi pour 2011 par la Fédération Française de Motocyclisme ainsi qu'à toute autre règle approuvée par le jury auxquels on devra se reporter pour tout élément non expressément défini ci-après.

1 - DESCRIPTIF DE L'EPREUVE

Article 1-1 : DATE dimanche 24 juillet 2011

Article 1-2 : LIEU Départ-arrivée à Bourg-Lastic (63)
Communes traversées : Bourg-Lastic, Lastic, Briffons, Messeix, Savennes, Saint Julien Puy Lavèze, Saint Sulpicee

Article 1-3 : SCHEMA DE L'EPREUVE L'enduro de Bourg-Lastic est une épreuve d'enduro comptant pour le Family Trophy et le championnat de France d'enduro à l'ancienne.

Il se déroule sur une journée et compte environ **160 km, soit 2 tours de 80 km** environ.

Un tour est constitué de **2 boucles** d'environ 40 km.

Départ, arrivée, CH, Départ, arrivée, 2 contrôles horaires (**CH**), zone de ravitaillement sont situés au stade de Bourg-Lastic, à l'intersection des deux boucles du parcours. Un 3eme CH est placé à St Julien Puy Lavèze lors du 1^{er} tour.

Les pilotes partiront 3 par 3 toutes les minutes

Spéciales 2 spéciales chronométrées sont mises en place.

La course comporte 3 passages chronométrés par tour soit 6 passages chronométrés pour les 2 tours.

Mairie, 63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE

info club : 06 03 97 72 19

info terrain : 04 73 22 04 02

e mail : mcsaintjulien@wanadoo.fr

siret: 522 584 861 00010

1 - DESCRIPTIF DE L'EPREUVE (suite)

Article 1-3 : SCHEMA DE L'EPREUVE (suite)

Contrôles de passage Pour chaque tour, 2 contrôles de passage (CP) sont prévus.
Ils sont signalés par des drapeaux bleus situés à 150 m en amont du CP, lui-même matérialisé par un drapeau rouge.

Ravitaillement La zone de ravitaillement est située à proximité immédiate de la zone de départ-arrivée-CH, au camping de Bourg-Lastic.
Elle est signalée par 2 drapeaux blancs placés à 200 m avant la table de pointage.

Mise hors course Un pilote est mis hors course s'il a un retard de plus de 60 mn à un CH. Elle s'apprécie à chaque CH à partir de l'heure théorique de pointage.

Article 1-4 : REMISE DES PRIX et CLASSEMENT

Le classement sera établi en fonction des résultats obtenus lors des spéciales et durant le parcours de liaison.

La remise des prix se déroulera le dimanche 24 juillet 2011 à 18h45 au camping de Bourg-Lastic.

Article 1-4 : NOMBRE de PARTICIPANTS ADMIS

340 pilotes maximum (dont 40 pilotes Gentlemen voir page 6).

Mairie, 63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE
info club : 06 03 97 72 19 info terrain : 04 73 22 04 02
e mail : mcsaintjulien@wanadoo.fr
siret: 522 584 861 00010

2 - EPREUVES ACCUEILLIES

Article 2-1 : CHAMPIONNAT DE FRANCE

Les informations figurant dans cet article sont spécifiques aux machines engagées dans le championnat de France d'enduro à l'ancienne.

Catégories, licences, plaques et numéros

Les machines admises doivent être obligatoirement d'un millésime inférieur ou égal à 1985 et posséder des freins à tambours. Elles sont réparties dans différentes catégories en fonction de leur âge et de leurs caractéristiques techniques.

<u>Catégories</u>	<u>Motos</u>	<u>Licence</u>	<u>fond de plaque</u>	<u>Numéros</u>	<u>Classement</u>		
C0	Motos avant 1974	NCA-NCB-MAT-LAJ- INTER-Vintage UEM TT (*)	jaune	noir	oui	individuel	scratch
C1	Motos de 1974 à 1976 inclus		jaune	noir	oui	individuel	scratch
C2	Motos de 1977 à 1979 inclus		jaune	noir	oui	individuel	scratch
C3	Motos de 1980 à 1982 inclus		jaune	noir	oui	individuel	scratch
C4	Motos de 1983 à 1985 inclus		jaune	noir	oui	individuel	scratch
C5	Motos à quatre temps des classes C3 et C4		jaune	noir	oui	individuel	scratch
PF	Motos de 50cc à 80 cc jusqu'à 1985		jaune	noirs	oui	individuel	scratch
TRAIL	Motos trails sorties avant 1980		jaune	noir	oui	individuel	scratch

(*) et NJC pour la catégorie PF

Mairie, 63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE
 info club : 06 03 97 72 19 info terrain : 04 73 22 04 02
 e mail : mcsaintjulien@wanadoo.fr
 siret: 522 584 861 00010

Article 2-1 :
CHAMPIONNAT DE
FRANCE (suite)

Catégories, licences,
plaques et numéros
(suite)

PF : motos de moins de 80 cm³ tous millésimes.

Pour toutes les catégories, **les freins à tambours sont obligatoires.**

Pour toutes les catégories jusqu'à C3 inclus, les suspensions arrières progressives (Monocross, Prolink, Unitrak, ITC...) et les refroidissements liquides sont interdits. Les cantilever sont autorisés.

Pour la catégorie C4, l'un des 2 critères (suspension progressive ou refroidissement liquide) est permis. Les motos apparues avant 1983 et ne possédant que l'un des 2 critères seront classées en C4.

Les refroidissements liquides sont autorisés en PF

Classes de cylindrées Pour chaque catégorie, des classes **125** seront créées si le nombre de participants est au moins égal à cinq. Elles seront dénommées CxA pour la 125, la classe plus de 125 32 temps étant nommée CxB. Cinq participants sont nécessaires pour que la catégorie **PF** soit activée.

Préparation restauration L'esprit moto ancienne relevant de la mise en valeur d'un patrimoine, la préparation d'une moto avec des éléments existants à l'époque de la catégorie considérée est autorisé.

La machine ayant subi des transformations en rapport avec l'origine sera mise dans la catégorie correspondant à l'élément transformé le plus récent.

Ex : une moto de 1975 avec un cylindre de 1980 roulera en C3 et non pas en C1

Mairie, 63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE
info club : 06 03 97 72 19 info terrain : 04 73 22 04 02
e mail : mcsaintjulien@wanadoo.fr
siret: 522 584 861 00010

**Article 2-1 :
CHAMPIONNAT DE
France (suite)**

***Préparation
restauration (suite)***

Le remplacement des amortisseurs d'origine par des éléments neufs est autorisé à condition que longueurs et débattements d'origine soient respectés et que leur technologie soit contemporaine avec la catégorie de la moto.

(Ex : les 4.42 sont autorisés à partir de la catégorie C2 car les Fournalès, Fox et Hydrocross sont apparus dans les années 78/79.).

En C4, un frein à disque peut être remplacé par un tambour pour répondre au tableau « catégories » à condition que la machine soit d'un millésime inférieur ou égal à 1985.

***Classement du
championnat***

Le classement final du championnat sera établi sur l'ensemble des épreuves moins une.

***Attribution des
points***

Les points sont attribués aux quinze premiers : 25, 20, 16, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 pour chaque catégorie.

Un classement scratch sera établi sur chaque épreuve.

Mairie, 63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE

info club : 06 03 97 72 19

info terrain : 04 73 22 04 02

e mail : mcsaintjulien@wanadoo.fr

siret: 522 584 861 00010

Article 2-2 : FAMILY

Voir le tableau en page suivante qui décrit les catégories, couleurs des fonds de plaque et des numéros, modalités de classement.

**Catégories du
Family Trophy**

- 50
- Féminines
- Duos
- Loisirs Open
- 125 4 temps
- Vétérans
- Anciennes :
 - Pré 1986 : toute moto jusqu' 1985 incluse.
 - Pré 96 : toute moto entre 1986 et 1995 incluses.

**Catégories hors
Family Trophy**

- Gentlemen (nombre limité à 40, dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. *Toute autre candidature sera placée sur une liste d'attente. Le club pourra augmenter le nombre de gentlemen dans la limite d'un nombre de pilotes maxi de 340 une fois les inscriptions closes*)
- Tandems

Mairie, 63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE

info club : 06 03 97 72 19

info terrain : 04 73 22 04 02

e mail : mcsaintjulien@wanadoo.fr

siret: 522 584 861 00010

FAMILY TROPHY

	<u>Catégories</u>	<u>Motos</u>		<u>Licence</u>	homme		femme		<u>Classement</u>		
					<u>fd de plaque</u>	N°	<u>fd de plaque</u>	N°			
FAMILY	50 cc	Tous les 50, à partir de 14 ans Sans limite d'âge		NCA, NCB, NCH, NFE, NJC, LAJ,	noir	blanc			oui	individuel	scratch
	Féminines	Toutes motos acceptées					rose	blanc	oui	individuel	scratch
	Duo	Tous les 50 (pilote de 14 à 18 ans inclus), moto loisirs suivant liste pour les hommes	toutes motos acceptées pour les femmes		noir	blanc	rose	blanc	oui	par équipe	scratch
	Loisirs Open	Moto loisirs suivant liste			noir	blanc			oui	individuel	scratch
	125 4 temps	Moto loisirs suivant liste			noir	blanc			oui	individuel	scratch
	Vétérans	Moto loisirs suivant liste et 45 ans minimum			noir	blanc			oui	individuel	scratch
	Anciennes	Pré 86	Pré 96 (de 1986 à 1995 incluses)	NCA, NCB, NJC, LAJ, NFE, inter, MAT(*)	noir	blanc			oui	individuel	scratch

(*) MAT : machines de pré 86 dotée de 2 amortisseurs et de freins à tambours.

Les âges s'apprécient au 01/01/2011

Mairie, 63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE
 info club : 06 03 97 72 19 info terrain : 04 73 22 04 02
 e mail : mcsaintjulien@wanadoo.fr
 siret: 522 584 861 00010

FAMILY TROPHY (suite)

hors FAMILY	<u>Catégories</u>	<u>Motos</u>	<u>Licence</u>	homme		femme		<u>Classement</u>		
				<u>fd de plaque</u>	<u>N°</u>	<u>fd de plaque</u>	<u>N°</u>			
				Gentlemen	Toutes motos acceptées	licence à la journée (LAJ) impérative	blanc			
Tandem	<u>Premier pilote: moto loisirs suivant liste ou ancienne pré 96 ou jeune de 14 à 18 ans inclus en 50 ou femme (moto libre)</u> <u>Second pilote: toute moto acceptée</u>	NCA, NCB, NCH, NJC, NFE, LAJ,inter	blanc	noir	rose	blancr	oui	par équipe	scratch	

Attribution des points

Les points sont attribués aux quinze premiers : 25, 20, 16, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 pour chaque catégorie et comptent pour le classement du Family Trophy 2011.

Un classement scratch sera établi sur chaque épreuve.

Les catégories roulant hors Family

- donnent lieu à un classement pour l'épreuve
- ne donnent pas lieu à un classement cumulé pour les épreuves du Family Trophy 2011.

Mairie, 63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE
 info club : 06 03 97 72 19 info terrain : 04 73 22 04 02
 e mail : mcsaintjulien@wanadoo.fr
 siret: 522 584 861 00010

3 – SECURITE et ENVIRONNEMENT

Article 3-1 : équipements du pilote ;

casque Les pilotes doivent obligatoirement utiliser un casque homologué ECE 22-05.

**Protections dorsales
et pectorales** Au titre de la saison 2011, le port de protections dorsale et pectorale est obligatoire. Norme CE et label FFM obligatoires

Pour les protections ne bénéficiant pas du label FFM :

- Pectorale : la norme EN 14021 est fortement recommandée
- Dorsale : la norme EN 1621-1 et 1621-2 est obligatoire
- Gilet intégral (pectorale et dorsale intégrées) : la norme EN 1621-1 ou 1621-2 est obligatoire et la norme EN 14021 est fortement recommandée

Article 3-2 : équipement et sécurité moto

pneumatiques La monte de pneus homologués « DOT », et/ou « E » et/ou « M/C » est obligatoire.

**Silencieux et
éclairage** Ces équipements doivent être en état de marche. L'éclairage doit pouvoir fonctionner sur le parcours routier.
La présence de caoutchoucs anti-vibrations entre les ailettes du cylindre et de la culasse est conseillée afin de réduire le bruit.
Voir la méthode de contrôle de bruit en page 14.

Mairie, 63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE
info club : 06 03 97 72 19 info terrain : 04 73 22 04 02
e mail : mcsaintjulien@wanadoo.fr
siret: 522 584 861 00010

3 – SECURITE et ENVIRONNEMENT (suite)

Article 3-2 : équipement et sécurité moto (suite)

Sécurité (rappels)

La barre de renfort de guidon doit être équipée d'une protection rembourrée (mousse).

Si la tige filetée de frein arrière dépasse de plus de deux centimètres la molette de réglage, elle doit être munie d'une protection (bout de durit).

Les extrémités du guidon doivent être bouchées (embouts, poignées caoutchouc).

Les leviers comporteront une boule de protection à leur extrémité.

Un système fiable d'arrêt moteur sera placé au guidon.

En cas d'absence de béquille, un modèle amovible sera utilisé dans le parc fermé.

Article 3-1 : protection environnementale

Notre objectif étant de préserver la pratique de l'enduro, l'utilisation d'un **tapis environnemental est obligatoire dans le parc coureur (zone d'assistance et de ravitaillement)**.

Les limites des zones sensibles balisées sur le parcours et délimitées par de la rubalise ne seront pas franchies

Les pilotes devront respecter le parcours.

Le hors-piste pour quelque motif que ce soit est interdit.

Mairie, 63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE

info club : 06 03 97 72 19

info terrain : 04 73 22 04 02

e mail : mcsaintjulien@wanadoo.fr

siret: 522 584 861 00010

3 – SECURITE et ENVIRONNEMENT (suite)

Article 3-2 : signalisation et sécurité

L'épreuve se déroulant sur des chemins et voies ouverts à la circulation, les concurrents devront impérativement respecter le code de la route et la signalisation mise en place par l'organisation.

Seront posés des flèches, banderoles, panneaux « stop », « sens interdit », « attention course motos », « ralentir » en nombre suffisant.

Des membres de l'organisation seront placés sur le parcours pour veiller au bon déroulement de l'épreuve.

La course n'est en aucun cas prioritaire sur la circulation et une vigilance particulière est demandée aux intersections, traversées de zone habitées, zone de pacage des animaux.

Tout pilote trouvant un blessé sur le parcours devra le signaler aux membres de l'organisation rencontrés.

Article 3-3

Carte grise et attestation d'assurance sont obligatoires.

Les numéros du cadre sont ceux portés sur les documents officiels

Le numéro d'immatriculation est fixé sur une plaque au garde-boue arrière.

Mairie, 63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE

info club : 06 03 97 72 19

info terrain : 04 73 22 04 02

e mail : mcsaintjulien@wanadoo.fr

siret: 522 584 861 00010

4 - ENGAGEMENTS, DESISTEMENTS

Droits d'engagement et licences à la journée

Les droits d'engagements sont fixés à

- 62 € pour tout pilote de 16 ans et plus le jour de l'épreuve (*tarif unifié Family 2011 50 € + 12 € repas dimanche midi*)
- 37 € pour tout pilote de moins de 16 ans au 01/01/2011 (*tarif unifié « jeunes » 2011 25 € + 12 € repas dimanche midi*)

Le tarif inclut les droits d'engagement et **le repas du dimanche midi**.

Licences à la journée : prévoir un chèque supplémentaire de 36 € à l'ordre du Moto Club de Saint Julien Puy Lavèze

Modalités d'engagement

Les inscriptions se font exclusivement sur le site internet <http://www.motott.fr>

Les règlements sont expédiés à

Moto-Club Saint Julien Puy Lavèze

Dominique Védrine

Pierrefitte

63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE

L'attribution d'un numéro de course, accessible sur le site vaudra confirmation d'engagement, après réception du règlement.

Ouverture et clôture

Les engagements sont ouverts à compter **9 mars 2011**.

Les engagements seront clos le samedi 2 juillet inclus, date de réception du courrier de règlement.

Ils peuvent être clos avant cette échéance si le nombre de pilotes maximum est déjà atteint (340 pilotes)

Désistement

Ils parviendront à la moto club par courrier à l'adresse indiquée dans le paragraphe « modalités d'engagement »

Si le désistement est signalé après le 10 juillet 2011, cachet de la poste faisant foi, les droits d'engagement ne seront pas remboursés (sauf présentation certificat médical).

Les engagements sont nominatifs et ne pourront être modifiés ou échangés sans l'aval du moto-club.

Mairie, 63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE

info club : 06 03 97 72 19

info terrain : 04 73 22 04 02

e mail : mcsaintjulien@wanadoo.fr

siret: 522 584 861 00010

5 - ACCUEIL, VERIFICATIONS, PARC FERME

Accueil et vérifications administratives

Le samedi 23 juillet 2011 de 14h30 à 18h30 et le dimanche 24 juillet 2011 de 6h30 à 7h30 au stade de Bourg-Lastic.

Documents à présenter :

- permis de conduite ou BSR pour les pilotes de moins de 18 ans.
- carte grise de la machine
- attestation d'assurance
- licence en cours de validité.
- **Pour les mineurs**, une autorisation parentale à participer à l'épreuve signée par le représentant légal et les pièces justifiant l'identité du participant.

Pour les licenciés à la journée, obligation de présenter un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition).

Vérifications techniques

Le samedi 23 juillet 2011 de 14h30 à 18h30 et le dimanche 24 juillet 2011 de 6h00 à 7h30 au stade de Bourg-Lastic.

Les motos devront être conformes au code de la route.

Les immatriculations WW et W garage sont interdites

Documents à présenter

carte grise et feuille de vérification remise lors du contrôle administratif.

Mairie, 63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE

info club : 06 03 97 72 19

info terrain : 04 73 22 04 02

e mail : mcsaintjulien@wanadoo.fr

siret: 522 584 861 00010

5 - 5 - ACCUEIL, VERIFICATIONS, PARC FERME, PARC FERME (suite)

Vérifications techniques (suite)

Equipement à présenter) Equipement à présenter : casque, protection dorsale

Contrôle sonore Durant les vérifications techniques d'avant course, un contrôle du niveau sonore des motocycles (à l'exception des machines classiques et historiques) sera réalisé selon la méthode "2 mètres max".

Niveau sonore maximum de 78dB/A *. Pour les autres, le niveau maximum sera de 92dB/A à la vitesse du piston de 13m/s.

*- 78dB/a valeur théorique à 100 mètres

Une machine non conforme et/ou un équipement non conforme interdit (sent) toute prise de départ.

Parc fermé

Au terme du contrôle technique, chaque pilote rentrera sa machine au parc fermé accessible

- Le samedi 23 juillet de 16h00 à 19H00
- Le dimanche de 6h30 à 8h00.

Il sera gardé par un agent de sécurité du samedi 23 juillet 2011 18h00 au dimanche 24 juillet 2011 8h00.

Tout mouvement de la machine durant la mise en place ainsi qu'à la sortie du parc fermé sera effectué moteur arrêté.

6 - RECLAMATIONS

Les réclamations pourront être déposées auprès de la direction de course dans un délai de 30 mn après l'affichage du classement et seront traitées selon le présent règlement par les officiels de la course.

Mairie, 63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE

info club : 06 03 97 72 19

info terrain : 04 73 22 04 02

e mail : mcsaintjulien@wanadoo.fr

siret: 522 584 861 00010

7 - ASSURANCE

Le club a souscrit un contrat RC Organisation de Manifestations Motorisées auprès de la compagnie GAN, Cabinet Jean-Louis Astier (63760 Bourg-Lastic)

8 – DROITS A L'IMAGE

Tout participant déclare céder tous droits d'image, en tant que représentant légal dans le cas de la participation d'un mineur ou en tant que participant adulte à la manifestation des 23 et 24 Juillet 2010 organisée par le MC St Julien Puy Lavèze.

Il s'engage à n'effectuer aucun recours à l'encontre des Fédération Française de Motocyclisme, Ligue Moto Régionale Auvergne, partenaires de l'épreuve, municipalités impliquées ou du MC St Julien Puy Lavèze pour l'utilisation de toutes les images, photos, films ou tout autre support publicitaire et promotionnel pris à cette occasion.

9 - OFFICIELS

Délégué FFM	Richard OPALINSKI	Licence Officiel N° 054480
Directeur de course	Jean-Paul MEILLER	Licence Officiel N° 039585
Commissaires sportifs	Jean-François SANTARPIA	Licence Officiel N° 082033
	David GRANGE	Licence Officiel N° 049240
	Philippe DUBOIS	Licence Officiel N°0141220
Commissaires techniques	Evelyne DUPILLER	Licence Officiel N°0139408
	Michel DUPILLER	Licence Officiel N° 0116977

VISA FFM

VISA LIGUE

Mairie, 63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE
 info club : 06 03 97 72 19 info terrain : 04 73 22 04 02
 e mail : mcsaintjulien@wanadoo.fr
 siret: 522 584 861 00010

LES MACHINES ÉLIGIBLES EN CATÉGORIES LOISIRS 125 ET OPEN

AJP : 125 PR3 125 PR4 200 PR3 200 PR4 250PR5	APRILIA : 125 RX 125RXV	BETA : 125 RR 125 Alp 200 Alp 400 Alp	BMW : F 650 G 650 X	CH Racing : WXE 125
GAGIVA : 125 K7 125 W8 350 TE 500 TE	CCM : 404 Enduro	DERBI : 125 Senda 125 Terra 125DRD	FANTIC : 125 RC 200 RC	GAS GAS : 125 Halley 125 Pampera 200 Hobby 250 Pampera 320 Pampera 400 Pampera 450 Pampera
HONDA : 125 CRM 125 MTX 125 XLR 125 XR 200 CRM 200 MTX 200 XLR 200 XR 250 CRM 250 XLR	HM : 125 CRE 125 CRE-F 230 CRF	HUSQVARNA : 125 TE 125 WRE 410 TE-E 610 TE-E 630 TE	KAWASAKI : 125 KDX 125 KLX 125 KMX 200 KDX 200 KMX 250 KDX 250 KLX-R 300 KLX-R 600 KLR 650 KLX-R	KTM : 125 EXE 125 LC2 400 LC4 600 LC4 640 Adventure 690 Enduro
RIEJU : 125 Marathon 125 Tango 250 Tango	SCORPA : 125 T-Ride 250 T-Ride	SHERCO : 125 City Corp 125 Enduro	SUZUKI : 125 DR 125 TSR 200 DR 200 TSR 250 DR 350 DR 400 DR-SE 400 DR-ZE 600 DR 650 DR	YAMAHA : 125 DTE 125 DTF 125 DTMX 125 DTR 125 WR-R 125 XT 200 DTR 200 WR 225 TT 250 Tricker 250 TT 250 TTR 250 WR-R 250 XT 350 TT 350 XT 600 TT 600 XT 660 XTZ

Rappels :

- Obligation de connaître le règlement général FFM de l'enduro, en particulier l'Article 2 du § I : Normes pour les casques et protections pectorale & dorsale...
- Tapis environnemental obligatoire, prévoir une cale pour poser la béquille de la machine,
 - Les machines doivent être en parfait état, conformes au code de la route et au règlement FFM en vigueur (éclairage, niveau sonore, carte grise, immatriculation, attestation d'assurance...).

Mairie, 63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE
 info club : 06 03 97 72 19 info terrain : 04 73 22 04 02
 e mail : mcsaintjulien@wanadoo.fr
 siret: 522 584 861 00010